

## PARC D'ACTIVITES MARMANDE SUD II : COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE CONCESSION (CRAC)

Conseil Communautaire du 5 juillet 2018

<b>D 2018</b>	<b>E</b>	<b>06</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>		
<b>En exercice</b>	87	
<b>Présents</b>	69 dossier 1 – 71 dossier 2 – 73 dossier 3 – 70 dossier 4 à 7 – 67 dossier 8 et 9 – 66 dossier 10 à 11 – 53 dossier 12 à 21 – 51 dossier 22 à 30	
<b>Votants</b>	78 dossier 1 – 81 dossier 2 – 82 dossier 3 – 81 dossier 4 à 7 – 77 dossier 8 et 9 – 76 dossier 10 à 11 – 61 dossier 12 à 21 – 58 dossier 22 à 30	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **29 juin 2018** s'est réuni à salle polyvalente de Fourques sur Garonne, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

### Etaient présents

<u><b>Agmé</b></u>	Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier n°7)
<u><b>Beaupuy</b></u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u><b>Birac sur Trec</b></u>	Alain LERDU (pour les dossiers n°2 et 3)
<u><b>Calonges</b></u>	François NÉRAUD (+ pouvoir de Jacques VERDELET)
<u><b>Castelnau Sur Gupie</b></u>	Guy IANOTTO
<u><b>Caubon Saint Sauveur</b></u>	Catherine BERNARD
<u><b>Caumont Sur Garonne</b></u>	Pierre IMBERT
<u><b>Clairac</b></u>	Michel PÉRAT (jusqu'au dossier n°11) – Carole VERHAEGHE (jusqu'au dossier n°11)
<u><b>Cocumont</b></u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Lisette DE LUCA) (jusqu'au dossier n°7)
<u><b>Couthures Sur Garonne</b></u>	Jean-Pierre GAVA (Suppléant)
<u><b>Escassefort</b></u>	Edith LORIGGIOLA (Suppléante)
<u><b>Fauguerolles</b></u>	Maryline DE PARSCAU
<u><b>Fauillet</b></u>	Gilbert DUFOURG
<u><b>Fourques Sur Garonne</b></u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u><b>Gaujac</b></u>	Jean.François THOUMAZEAU (du dossier n°1 à 3)
<u><b>Gontaud de Noqaret</b></u>	Danièle ANGOT – Thierry CONSTANS (jusqu'au dossier n°11)
<u><b>Gratoloup Saint Gayrand</b></u>	/
<u><b>Jusix</b></u>	Michel GUIGNAN
<u><b>Lafitte Sur Lot</b></u>	Maryse VULLIAMY
<u><b>Lagruère</b></u>	/
<u><b>Lagupie</b></u>	/
<u><b>Le Mas d'Agenais</b></u>	Francis DUTHIL
<u><b>Longueville</b></u>	Guy FARBOS
<u><b>Marcellus</b></u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Jean.François THOUMAZEAU à partir du dossier n°4)
<u><b>Marmande</b></u>	Lydie ANGELY (jusqu'au dossier n°11) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Laurence VALAY) - Daniel BENQUET (+ pouvoir de Serge CARBONNET) – Sophie BORDERIE (à compter du dossier n°2 et jusqu'au dossier n°7) Charles CILLIÈRES (+ pouvoir d'Anne MAHIEU à partir du dossier n°4 et jusqu'au dossier n°11) – Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Régine POVEDA à compter du dossier n°2 jusqu'au dossier n°11) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir de Jacqueline CORREGES) – Martine CALZAVARA (à compter du dossier n°3) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier n°3) – Jean. Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier n°11) – Bernard MANIER – Josette JACQUET
<u><b>Mauvezin sur Gupie</b></u>	Daniel BORDENEUVE
<u><b>Meilhan sur Garonne</b></u>	Régine POVEDA (pour le dossier n°1)
<u><b>Montpouillan</b></u>	Didier MONPOUILLAN
<u><b>Puymiclan</b></u>	Michel FEYRY (+ pouvoir de Gaëtan MALANGE jusqu'au dossier n°2)
<u><b>Saint Avit</b></u>	Michel COUZIGOU
<u><b>Saint Barthélémy d'Agenais</b></u>	Gaëtan MALANGE (à compter du dossier n°3)
<u><b>Saint Martin Petit</b></u>	Marie-France BONNEAU
<u><b>Saint Pardoux du Breuil</b></u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier n°11)
<u><b>Saint Sauveur de Meilhan</b></u>	Francis LABEAU (à partir du dossier n°2 et jusqu'au dossier n°11)
<u><b>Sainte Bazeille</b></u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (jusqu'au dossier n°9) – Christine VOINOT
<u><b>Samazan</b></u>	Bernard MONPOUILLAN
<u><b>Sénéstis</b></u>	Jacques PIN (suppléant)
<u><b>Seyches</b></u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u><b>Taillebourg</b></u>	Jean.Pierre VACQUE
<u><b>Tonneins</b></u>	Daniel BARBAS (jusqu'au dossier n°11) – Régis BARD – Liliane BORDES (+ pouvoir d'Elizabeth LE CHARPENTIER) - Eric BOUCHAUD (+ pouvoir de Bernard CABANE jusqu'au dossier n°21) - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU (jusqu'au dossier n°21) – Dante RINAUDO – Daniel GAIDELLA (jusqu'au dossier n°11) Gérard MARTET (suppléant)
<u><b>Varès</b></u>	Jean GUIRAUD
<u><b>Villeton</b></u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Sophie BORDERIE à partir du dossier n°8) – Caroline DELRIEU-GILLET (jusqu'au dossier n°11) – Vincent PAULAY (jusqu'au dossier n°11)
<u><b>Virazeil</b></u>	

### Absents ou excusés

Alain LERDU (pour le dossier n°1) – Bernard CABANE – Lisette DE LUCA - Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINEDE – Alain PREDOUR – Jacques VERDELET – Jean-Max MARTIN – Sylvie BARBE - Sophie BORDERIE (pour le dossier n°1 et à compter du dossier n°8) – Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Serge CARBONNET - Patrick COUZINEAU – Laurence VALAY – Thierry CARRETEY – Régine POVEDA (à compter du dossier n°2) - Gaëtan MALANGE (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Elizabeth LE CHARPENTIER - Valérie TACCO - Jacky TROUVÉ – Martine CALZAVARA (pour les dossiers n°1 et 2) – Anne MAHIEU (à compter du dossier n°4) - Alain LERDU (à partir du dossier n°4) – Jean-François THOUMAZEAU (à compter du dossier n°4) - Patrick GAUBAN (à partir du dossier n°8) – Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier n°8) – Philippe RIGAL (à partir du dossier n°10) – Jean.Marc DUBAN (à compter du dossier n°12) Charles CILLIÈRES (à compter du dossier n°12) – Joël HOCQUELET (à compter du dossier n°12) – Lydie ANGELY (à partir du dossier n°12) – Thierry CONSTANS (à partir

du dossier n°12) – Francis LABEAU (à compter du dossier n°12) – Jean.Pierre MARCHAND (à compter du dossier n°12) – Caroline DELRIEU-GILLET (à compter du dossier n°12) – Vincent PAULAY (à compter du dossier n°12) – Daniel BARBAS (à compter du dossier n°12) – Daniel GAIDELLA (à compter du dossier n°12) – Carole VERHAEGHE (à compter du dossier n°12) – Michel PERAT (à compter du dossier n°12) – Laurence LOUBIAT-MOREAU (à compter du dossier n°22) – Eric BOUCHAUD (à compter du dossier n°22)

**Pouvoirs de**

Gaëtan MALANGE à Michel FEYRI (jusqu'au dossier n°2) – Lisette DE LUCA à Jean-Luc ARMAND (jusqu'au dossier n°7) – Bernard CABANE à Eric BOUCHAUD (jusqu'au dossier n°21) – Laurence VALAY à Marie.Catherine BALLEREAU – Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN – Serge CARBONNET à Daniel BENQUET – Jacqueline CORREGES à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES – Jacques VERDELET à François NERAUD – Régine POVEDA à Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°2 et jusqu'au dossier n°11) – Anne MAHIEU à Charles CILLIERES (à partir du dossier n°4 et jusqu'au dossier n°11) – Jean.François THOUMAZEAU à Jean.Claude DERC (à partir du dossier n°4)

**Secrétaire de Séance**

M. Gérard MARTET

**Dossier n°6 -**

**PARC D'ACTIVITES MARMANDE SUD II : COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE CONCESSION (CRAC)**

**Objet de la délibération**

Le Syndicat Mixte de Développement Economique du Marmandais (SMIDEM) a été créé le 19 novembre 1996 pour poursuivre la création et l'aménagement d'une zone d'activités économiques située autour de l'échangeur autoroutier de Samazan : le parc d'activités Marmande Sud.

Le SMIDEM était administré par un Comité Syndical composé de représentants élus par les collectivités membres. Le Département de Lot et Garonne et Val de Garonne Agglomération disposaient d'une représentation équivalente au sein du Comité (40% chacun). Les autres sièges étaient répartis entre la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne et la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Etant précisé qu'afin de mener à bien ce projet et d'en assurer l'équilibre financier, VGA reversait au syndicat le produit de la CET généré par les entreprises installées sur cette zone d'activités, en plus d'une participation annuelle au fonctionnement du syndicat.

Conséquence de la Loi NOTRe, le Département de Lot et Garonne ayant perdu sa compétence de développement économique, devait se retirer du SMIDEM.

Aussi, le comité syndical du 16 novembre dernier a validé la dissolution du syndicat au 31 décembre 2017.

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2017, le Syndicat Mixte de Développement Economique du Marmandais a été dissout et depuis le 01 janvier 2018, VGA a repris la gestion de ce parc d'activités.

C'est donc désormais à Val de Garonne Agglomération que revient l'approbation du Compte Rendu Annuel de Concession présenté par le concessionnaire du parc d'activités : la SEM 47.

**Exposé des motifs**

Par concession d'aménagement du 29 juillet 2013, le SMIDEM a confié à la SEM 47 l'extension du Parc d'activités de Marmande Sud. Cette extension, réalisée dans le cadre d'une procédure de ZAC, couvre une superficie de plus de 40 ha avec 28 ha au Nord-Ouest et 12.5 ha au Sud. Le Parc d'activités Marmande Sud II dispose depuis septembre 2013 de toutes les autorisations nécessaires.

La SEM 47 dispose depuis 2015 de la maîtrise foncière sur toutes ces parcelles.

Les dépenses 2017 ont été les suivantes :

**Etudes pré-opérationnelles**

Réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau en vue de la réalisation du merlon paysager en limite sud de la ZAC.

**Travaux et honoraires**

La totalité des travaux réalisés en 2017 concerne le merlon paysager en limite sud de la ZAC. L'allotissement de cette opération se décomposait comme suit :

Lot 1 : travaux de terrassement – STAT GUGARCIN	<b>58 203 € HT</b>
Lot 2 : aménagement Paysagers : groupement BARATET / COUSERANT	<b>85 067 € HT</b>

Le suivi de ces travaux a été accompagné de prestations de maîtrise d'œuvre (Thaïs BONICHON) et d'une mission de coordination sécurité (PGP) pour un total de **5 190 € HT**

Les conditions de réalisation de l'opération au 31 décembre 2017 sont retracées dans le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Dossier loi sur l'eau	3 940	Ventes	
Mise en état des sols	569		
Travaux et honoraires	148 460		
Gestion	16 344		
Frais financiers	316		
Rémunération société	11 767		
<b>TOTAL</b>	<b>181 395</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Perspectives pour 2018 :

En matière d'acquisitions foncières :

Tous les terrains de la ZAC sont aujourd'hui maîtrisés.

En matière d'études et de travaux :

Les derniers travaux d'aménagement du merlon paysager sont programmé en 2018.

Les travaux d'aménagement de la ZAC ne seront engagés qu'avec l'identification d'un acquéreur. Toutefois, et de manière à pouvoir engager ces travaux avec la plus grande réactivité, il convient de désigner un maître d'œuvre. Une consultation sera donc engagée dans le courant de l'année 2018.

En matière de participation de VGA

Une participation de 250 000 € sera versée au titre du budget 2019, la SEM 47 n'ayant pas un besoin immédiat de liquidité.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

**Le Conseil Communautaire,**

**Approuve** le compte rendu annuel d'activité concernant la concession d'aménagement pour le parc d'activités Marmande Sud II à Samazan

**Précise** que la participation de 250 000 € sera inscrite sur le budget principal 2019 au chapitre 27

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Résultat du vote**

<i>Votants</i>	<b>81</b>	
<i>Pour</i>	<b>81</b>	
<i>Contre</i>	<b>0</b>	
<i>Abstention</i>	<b>0</b>	

Publication / Affichage  
Le 6/07/2018

Fait à Marmande, le 5 juillet 2018

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,